



AVIS DU MAIRE

ATTENTION ! La préfecture de l'Indre vient de nous avertir que notre commune a été retenue au titre de l'état de catastrophe naturelle par arrêté du 25 avril 2023 **publié au journal officiel du 10 juin 2023.**

Il est rappelé que les personnes concernées ont **10 JOURS** à compter de la publication au JO pour effectuer les démarches auprès de leurs assurances.

Bruno TAILLANDIER, maire.